

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 AVRIL 2025

Le quinze avril deux mil vingt-cinq, une convocation individuelle a été adressée à chacun des membres du Conseil Municipal, à l'effet de se réunir en séance publique, le :

MARDI 22 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Noël TELLIER, Maire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2025
- Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire : Droit de préemption urbain
- **Affaires Générales :**
 - Aménagement de la cour de l'école Mozart :
 - ▶ 1°) Présentation de l'avant-projet définitif de notre Cabinet d'études Paysage Concept et nouveau plan de financement pour la subvention DETR
 - ▶ 2°) Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert
 - 3°) Renouvellement de l'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) du Pays Vallée de La Sarthe
- Désignation des jurys d'assises pour l'année 2026
- Information sur le travail des commissions communales et communautaires
- Affaires Diverses

Etaient présents : Noël TELLIER, Dominique LELOUP, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Gilles BELLAND, Eliane LEVEILLÉ, Lynda LAFOND, Gaël PELTIOT, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Rénald FRAIPONT,

Absent excusé : Alain LORIOT (pouvoir donné à Lionel HUBERT), Ludivine CHEVALIER (pouvoir donné à Lynda LAFOND)

Absent non excusé : Rémi METIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique LELOUP

Monsieur Le Maire fait circuler la feuille de présence que chaque conseiller présent signe (annexée page suivante).

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 mars 2025 –**
(délibération N° 22.04.2025PV) :

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2025 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par les conseillers municipaux.

- **Décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :**
 - Droit de préemption urbain :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien désigné ci-dessous :

 - Terrain situé 8 rue de la Croix Neuve, cadastré section AB N° 192 (556 m²), vendu 51 152 €
 - Maison située 33 route du Mans cadastrée N° ZH, vendue 133 000 €

➤ **Affaires Générales :**

▪ **Aménagement de la cour de l'école Mozart :**

▶ **1°) Présentation de l'avant-projet définitif de notre Cabinet d'études Paysage Concept et nouveau plan de financement pour la subvention DETR – (délibération N° 22.04.2025-1) :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant-Projet Définitif (APD) réalisé par notre Cabinet d'études Paysage Concept concernant les travaux de désimperméabilisation et de renaturation des cours de l'école Mozart.

Ce document impose une modification du plan de financement de notre demande de subvention DETR déjà déposée auprès des services de la Préfecture.

TRAVAUX		177 023.02 €	HT
• Cour primaire partie basse	106 206.87 €		
• Cour primaire partie haute	58 735.37 €		
• Cour maternelle aménagement global	12 080.78 €		
MAITRISE D'OEUVRE		17 702.30 €	HT
10 % sur le montant des travaux dont 3 500 € HT APS et APD			
ETUDES et DIVERS		6 939.00 €	HT
Plan topographique	1 500.00 € HT		
Analyse HAP/Amiante des enrobés 2 sondages	1 239.00 € HT		
Détection réseaux	1 250.00 € HT		
Coordonnateur SPS	2 000.00 € HT		
Etude acoustique	950.00 € HT		
TOTAL GENERAL		201 664.32 €	HT
Demande DETR 50 % =		100 832.16 €	
Reste à charge de la Commune		100 832.16 €	HT

Le nouveau plan de financement global pour cette opération est donc le suivant :

<i>Origine des financements</i>	<i>Montant en € HT</i>
DETR et /ou DSIL 50 %	100 832.16 €
Etat : Fonds vert 70 % (base éligible 79 802.37 € HT)	55 861.66 €
Maître d'ouvrage : Commune de Louplande	44 970.50 €
TOTAL DES DEPENSES HT	201 664.32 €

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à déposer ce nouveau plan de financement auprès de la Préfecture concernant notre demande de subvention DETR.

▶ **2°) Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert – Axe 2 : Renaturation des villes et villages – « cours de l'école Mozart » – (délibération N° 22.04.2025-2) :**

Le projet ci-dessus est éligible au Fonds vert financé par l'Etat dans le cadre de l'axe 2 : « Renaturation des villes et villages ».

Le montant des travaux éligibles selon le règlement de subvention s'élève à :

TRAVAUX		69 363.37 € HT
• Cour primaire partie basse	28 742.07 €	
• Cour primaire partie haute	35 684.72 €	
• Cour maternelle aménagement global	4 936.58 €	
ETUDES et DIVERS		10 439.00 € HT
• Avant-Projet Sommaire et Définitif	3 500.00 €	
• Plan topographique	1 500.00 €	
• Analyse HAP/Amiante des enrobés 2 sondages	1 239.00 €	
• Détection réseaux	1 250.00 €	
• Coordonnateur SPS	2 000.00 €	
• Etude acoustique	950.00 €	
TOTAL GENERAL		79 802.37 € HT

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité :

- approuve le projet présenté par Monsieur Le Maire,
 - autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert – axe 2 : Renaturation des villes et villages pour notre projet « cours de l'école Mozart ».
- sollicite le taux de 70 % représentant : $79\,802.37\text{ € HT} \times 70\% = 55\,861.66\text{ €}$,
s'engage à assurer 20 % du financement de cette opération, soit 16 960.50 €
- donne pouvoir à Monsieur Le Maire afin de signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal souhaite que le reste à charge pour la commune soit approximativement le plus proche du niveau prévu. La rénovation et l'extension de la salle du Temps Libre restent pour nous une priorité au regard de l'attente des habitants et des associations.

En effet, le niveau d'investissement important pour la Maison du Temps Libre (1 600 000 € HT) sera lourd à supporter par la commune au regard de la capacité financière actuelle.

La décision de réalisation de ce projet d'aménagement des cours d'école sera prise définitivement lorsque nous aurons les notifications des subventions accordées.

▪ **3°) Renouvellement de l'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) du Pays Vallée de La Sarthe – (délibération N° 22.04.2025-3) :**

Le Pays Vallée de La Sarthe nous propose de renouveler notre adhésion concernant son service de conseil en énergie qui fonctionne depuis 2012 ans.

Ce service permet aux collectivités adhérentes d'être accompagnées pour optimiser les consommations énergétiques et mener à bien des projets de construction, de rénovation ou de production d'énergies renouvelables.

L'adhésion au service CEP nous a permis :

- De bénéficier d'une aide conséquente dans le dossier MAM,
- De recevoir Monsieur Olivier Hennebert, conseiller en énergie partagé auprès du Pays Vallée de la Sarthe, pour la présentation du bilan énergétique sur notre commune,
- D'être accompagnés dans la mise en conformité de notre école et de la salle du Temps Libre au regard du décret « Eco-Energie Tertiaire » imposant des économies d'énergie importantes pour tous les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m². Notre école et la salle du Temps Libre étaient concernées par ces nouvelles mesures avec ce nouveau cadre réglementaire.

Le coût de l'adhésion est de 1 € par an et par habitant (données INSEE 2025 : 1496 habitants)

Le Conseil Municipal, après vote à mains levées, à l'unanimité, décide de renouveler cette convention avec le Pays Vallée de la Sarthe.

➤ **Information sur le travail des commissions communales et communautaires**

➤ **Affaires Diverses :**

- Rappel de la matinée citoyenne le 26 avril et de la cérémonie commémorative du 8 mai
- Réunion de la commission « Affaires Scolaires – ALSH » lundi 5 mai à 20h30
- Le repas des agents et élus est programmé vendredi 4 juillet 2025 à partir de 19 h.
- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : lundi 26 mai 2025 à **19h30**

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur Le Maire lève la séance.

Fait et délibéré le vingt-deux avril deux mil vingt-cinq

Dominique LELOUP, secrétaire de séance

Noël TELLIER, Le Maire